

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI CRÉDIT EURO 1-3

Code ISIN : FR0013307634 Part N (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

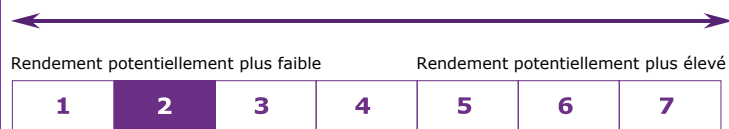
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification d'OPCVM maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- Le FCP est un fonds nourricier investi dans l'action SI/D de " OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION " (dit " Maître "), qui est un Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds. L'objectif de gestion de ce FCP nourricier est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif d'investissement du Compartiment maître est de *surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 sur sa période minimum de placement recommandée de 2 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux et en appliquant une stratégie d'investissement socialement responsable ("ISR"). L'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 est un indice de référence général qui mesure le marché des obligations à taux fixe, libellées en euro, de qualité "Investment Grade", n'incluant que les émissions de sociétés à échéance de 1 à 3 ans. Seule la devise de libellé est considérée pour l'inclusion d'une obligation dans cette sélection et non le risque lié au pays de l'émetteur.*
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une stratégie de gestion active combinant les trois principaux moteurs de performance : exposition directionnelle au crédit, sélection des émetteurs et des titres et, dans une moindre mesure, allocation par secteur.
Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'Équipe d'investissement s'appuie sur l'évaluation du risque de crédit établie par ses équipes et sa propre méthodologie. En outre, le Compartiment mettra en oeuvre une stratégie d'investissement ISR reposant sur les trois étapes suivantes :
 - prise en compte de facteurs ESG lors de la recherche
 - application au Compartiment d'un processus de sélection ISR
 - application de politiques d'exclusion.
 Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des titres de créance de qualité "Investment Grade" (disposant d'une notation minimum BBB- de Standard & Poor's ou équivalente selon l'analyse de l'Équipe d'investissement) ou dans d'autres instruments (OPCVM, liquidités, etc.).
Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net en titres de créance High Yield "titres à haut rendement" (notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's ou équivalente selon l'analyse de l'Équipe d'investissement), jusqu'à 15% en titrisations, jusqu'à 5% de son actif net en titres convertibles contingents et jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance non libellés en euros. Le risque de change par rapport à l'euro sera couvert pour tous les titres de créance de cette catégorie.
Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement jusqu'à concurrence de 100% de son actif net.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires en privilégiant les instruments à court terme (de la zone Euro).

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,50%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

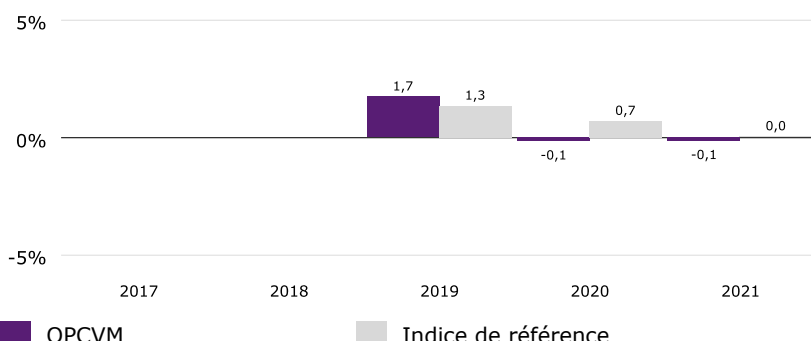
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A compter du 1er juillet : introduction d'une notation ESG et d'un processus ISR.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part N (C) EUR : 2018.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.